



PUBLIC

Toute personne pour laquelle la présence au poste de travail génère des contraintes



PRÉ-REQUIS

Aucun



DURÉE

2 jours – 14 heures
réparties si possible
sur 3 semaines



MODALITÉS

Présentiel
Le nombre de stagiaires
est limité à 10 pour des
raisons pédagogiques



TYPE DE VALIDATION

Certificat de réalisation
Attestation de fin de formation
Certificat d'acteur PRAP IBC délivré si le candidat a suivi
toute la formation et validé l'épreuve certificative

» RÉSULTATS ATTENDUS

- Être acteur PRAP IBC dans son entreprise

» OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les compétences de l'acteur PRAP IBC :
 - Identifier les risques de son activité
 - Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
 - Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention

» MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique à l'aide d'un PowerPoint
- Pédagogie interactive entre le formateur et les participants, qui leur permettent de porter un regard critique sur leur environnement de travail et à proposer des idées d'amélioration
- Mise en pratique sur leur poste

SUD MANAGEMENT ENTREPRISES est habilité à dispenser des formations PRAP IBC sous le n° d'habilitation : H36287/2025/Prap-IBC-1/O/01



DATES ET LIEUX

- Nous consulter



TARIFS

Nous consulter



Le certificat est délivré pour
une durée de 24 mois

INTERVENANT

Formateurs certifiés INRS (titulaires
du certificat de formateur PRAP IBC



Lieux aménagés et modalités adaptées
pour faciliter l'accès et l'usage aux
personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

EN AMONT DE LA DESCRIPTION

- En amont de la formation, la direction aura été formée et ou informée sur la démarche et le dispositif d'Acteur PRAP, afin de définir les enjeux de prévention des risques professionnels et confirmer l'implication de celle-ci dans cette démarche pro active
- Cette formation relève d'un dispositif INRS « Prévention des Risques liés à l'Activité Physique »
- IBC : Industrie – Bâtiment – Bureaux – Commerce

ETRE CAPABLE DE SE SITUER EN TANT QU'ACTEUR DE PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE DANS SON ENTREPRISE OU ETABLISSEMENT

Comprendre l'intérêt de la prévention

- Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
- Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

Connaître les risques de son métier

- Comprendre le phénomène d'apparition du dommage
- Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs

ETRE CAPABLE D'OBSERVER ET D'ANALYSER SA SITUATION DE TRAVAIL EN S'APPUYANT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CORPS HUMAIN, AFIN D'IDENTIFIER LES DIFFERENTES ATTEINTES A LA SANTE SUSCEPTIBLES D'ETRE ENCOURUES

Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

- Connaître le fonctionnement du corps humain
- Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
- Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé

Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

- Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
 - Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique potentiels
- Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

ETRE CAPABLE DE PARTICIPER A LA MAITRISE DU RISQUE DANS SON ENTREPRISE OU SON ETABLISSEMENT ET A SA PREVENTION

Proposer des améliorations de sa situation de travail

- A partir des causes identifiées au cours de son analyse
- En agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
- En prenant en compte les principes généraux de prévention

Faire remonter l'information aux personnes concernées

- Identifier les personnes concernées
- Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement

Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
- Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

PERIODICITE

- La durée de ce certificat est fixée à 24 mois. Sa validité est conditionnée par le suivi du stage « MAC » ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative